



*Le Président*

**DECISION N° 005.../CENI/BUR/18 DU ..... 28 MAR 2018 PORTANT  
PUBLICATION DES RESULTATS PROVISOIRES A L'ELECTION DES  
GOUVERNEUR ET VICE-GOUVERNEUR DES PROVINCES DU KWANGO ET DU  
MANIEMA**

**Le Bureau,**

Vu, telle que modifiée à ce jour, la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, spécialement l'article 211 ;

Vu la Loi organique n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la Loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante, spécialement les articles 24 ter, et 25, al 2 point 16 ;

Vu, telle que modifiée et complétée à ce jour, la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telle que modifiée à ce jour, spécialement les articles 41 à 71, 158 à 173 ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°004/CAB/P/AN/AM/2013 du 08 juin 2013 portant entérinement de la désignation des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu les Résolutions de l'Assemblée nationale n°002/CAB/P/AN/AM/2015 du 09 novembre 2015 et 003/CAB/P/AN/AM/2015 du 16 novembre 2015 portant entérinement des Membres du Bureau, en qualité respectivement de Président, Vice-Président et de Questeur de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu la Résolution de l'Assemblée nationale n°02/CAB/P/AN/AM/2017 du 15 juin 2017 portant entérinement des Membres du Bureau, respectivement en qualité de Questeur et de Questeur Adjoint de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°13/058 du 13 juin 2013 portant investiture des Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu l'Ordonnance n°17/023 du 24 juin 2017 portant investiture de deux Membres de la Commission électorale nationale indépendante ;

Vu le Règlement Intérieur de la Commission électorale nationale indépendante, tel que déclaré conforme à la Constitution par la Cour Suprême de Justice, faisant office de Cour constitutionnelle, en son Arrêt R.CONST.267/TSR du 06 décembre 2013 ;

Vu la Décision n°002/CENI/BUR/15 du 28 février 2015 portant mesures d'application de la Loi n°15/001 du 12 février 2015 modifiant et complétant la Loi n°06/006 du 09 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales telles que modifiée par la Loi n°11/003 du 25 juin 2011 ;

Vu la Décision n°001/CENI/BUR/18 du 16 février 2018 portant convocation du scrutin et publication du calendrier de l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur des Provinces du Kwango et du Maniema ;

Vu la Décision n°004/CENI/BUR/18 du 14 mars 2018 portant publication de la liste définitive des candidats à l'élection des Gouverneur et Vice-Gouverneur des Provinces du Kwango et du Maniema ;

Considérant la lettre n°25/CAB/VPM/MININTERSEC/ERS/535/2018 du 07 février 2018 par laquelle le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur et Sécurité, a notifié à la CENI les vacances créées dans les Exécutifs provinciaux des provinces du Kwango et du Maniema et a sollicité l'organisation de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur, à la suite des motions de défiance adoptées contre les Gouverneurs des provinces précitées ;

Vu les procès-verbaux des opérations de vote et de dépouillement, les procès-verbaux de compilation des résultats, les fiches de compilation des résultats et les fiches des résultats transmis par les Secrétariats exécutifs provinciaux du Kwango et du Maniema au Bureau de la Commission électorale nationale indépendante ;

Considérant que les scrutins se sont déroulés conformément à la loi électorale et qu'aucune réclamation ou contestation portant sur des erreurs matérielles consignée sur procès-verbal ne lui a été communiquée ;

Considérant que, pour la province du Kwango, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue des suffrages et que de ce fait un deuxième tour est à organiser entre les deux premières listes en conformité avec l'article 170 alinéas 2 de la Loi Electorale.

Vu la nécessité,

Après délibération en Assemblée Plénière ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Les résultats provisoires de l'élection des Gouverneur et Vice-gouverneur des provinces du Kwango et du Maniema se présentent comme repris dans le tableau en annexe de la présente.

**Article 2**

Pour la province du Kwango, il est convoqué un deuxième tour pour ce samedi 31 mars 2018 entre les deux listes arrivées en tête de classement conformément à l'article 170 alinéas 2 et 3 de la Loi Electorale.

**Article 3**

Les présents résultats provisoires, affichés au sein des Secrétariats exécutifs provinciaux de la Commission électorale nationale indépendante, seront transmis aux Cours d'appel faisant office de Cours administratives d'appel pour le traitement des réclamations et contestations éventuelles et proclamation des résultats définitifs, conformément aux articles 171 et 172 de la Loi Electorale en vigueur.

**Article 4**

Les Membres du Bureau ayant en charge l'inscription des candidats et le déroulement des scrutins ainsi que le Secrétaire exécutif national sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **28 MAR 2018**

**Corneille NANGAA YOBELUO**

3

**RESULTATS DE L'ELECTION DES GOUVERNEUR ET VICE-GOUVERNEUR DE PROVINCE DU 28/03/2018**

Circonscription	Electeurs attendus	Nbre de votants	Taux de participation	Suffrages exprimés	Sigle	Rang	Nom	Postnom	Prénom	Sexe	1er TOUR		Mention
											Voix obtenues	% obtenu	
Kwango	24	24	100,00%	24	INDEPENDANT	Gouverneur	KASUWA	MUPANGI TSOKI	ROMAIN	M	5	20,83%	2 <sup>ème</sup> tour
						Vice-gouverneur	TSHIMBUNZ	A-MBOY	HENRY	M	10	41,67%	
						Gouverneur	MAKOFI	KABAMBA	KANYS	M			
						Vice-gouverneur	MUTEBA	N'SWAN KAYIMAN	TISON	M			
						Gouverneur	WENZI	WA KUYULA	EDOUARD	M			
						Vice-gouverneur	KAPUTU	VITA	EMERY	M			
						Gouverneur	MBOSO	MUTEBA DIALUNDA	VICKY	M			
						Vice-gouverneur	PELENDE	TSHINYAM	DAMIEN	M	5	20,83%	
Maniema	24	24	100,00%	24	INDEPENDANT	Gouverneur	DJANGA	DIMANDJA	FELIX	M	1	4,17%	ELU
						Vice-gouverneur	DAUDA	SALEH	SENDO	M			
						Gouverneur	KAHAMBO	MWANABWATO	GODEFROY	M	0	0,00%	
						Vice-gouverneur	BALA	OLONGE	ANDRE	M			
						Gouverneur	TUNDA	KASONGO LUKALI	PROSPER	M			
						Vice-gouverneur	PATAULE	KALEMA	JOSUE	M			
						Gouverneur	OMOLELA	SELEMANI	JUSTIN	M			
						Vice-gouverneur	NYANGILOLO	MUSEME	MICHEL	M			7

